

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 avril 2023

OBJET : CADENCE DES AMORTISSEMENTS BUDGÉTAIRES DU BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME

DE 2023- 026

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 25
Absents : 19
- dont ayant donné pouvoir : 16
Votants : 41
-dont « pour » : 39
-dont « contre » : 0
- Abstentions : 0
- Non participations : 2

Le jeudi 13 avril 2023 à 17h00,
le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI -COLONNA Nicolette BERNARDI François Albert BRIGNOLE Jean CASANOVA David	COGNETTI TURCHINI Catherine COGNETTI Vincent FERRARI Blaise FILIPPI Jean François GIUDICELLI Jean	NASICA Pierre NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSONI Pierre PASQUALINI Jean-Félix POLIDORI Michel	ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas SALVIANI Pierre Paul SARGENTINI François TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon
--	---	---	---

Absents ayant donné pouvoir :

ALBERTINI Lucie (à Venturini Simon) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise) BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre) BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) COSTA Lucien (à Sargentini François)	GERONIMI Pierre Marie (à Cognetti Turchini Catherine) GIAMARCHI Jean Marc (à Pasqualini Jean Félix) GILLET VITTORI Stephane (à Rocchi Ange Toussaint) GUIDICELLI Mathieu (à Salviani Pierre Paul)	GUIDICELLI Maria (Polidori Michel) LESCHI Pierre (à Negroni Jérôme) MARIANI Mathieu (à Casanova David) MARTINETTI Antoine (à Filippi Jean François) PACCIONI Sylvestre (à Acquaviva Mathieu)	SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste) SOUSTRE Frédéric (à Brignole Jean)
---	--	--	--

Absents :

ALBERTINI Pierre François ANTONIOTTI Serge BRUSCHINI Pierre CASAROMANI Marie Thérèse CIATTONI Michel COSTA Jacques RENUCCI Jean	FRANCESCHETTI Bernard LECA Jacques MAESTRACCI Jean Félix MORACCHINI Christian ORSINI François PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane	RENUCCI Franck ROSSI Alexandre SIMONPIETRI Antoine VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin	
---	---	--	--

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 07 AVRIL 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE JEUDI 13 AVRIL 2023 À 17H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

EXPOSÉ

Les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, les durées d'amortissement correspondent à la période théorique de renouvellement du bien et leur limite maximale est fixée réglementairement :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230413-2023-026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 18/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



BUDGET OFFICE DE TOURISME

Désignation du bien	Durée d'amortissement
Biens de valeur < 730 €	1 an
Immobilisations incorporelles : LOGICIELS	2 ans
Immobilisations corporelles :	
Voitures	8 ans
Mobilier	12 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Matériels classiques	6 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage – ascenseurs	20 ans
Équipements sportifs	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans

Le conseil communautaire décide :

Par 39 voix pour Par 0 Voix contre 0 Abstentions 2 Non participations

- d'adopter le tableau ci-dessus sur les cadences des amortissements

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 13 avril 2023*



Le Président François SARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230413-2023-026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 18/04/2023

Affichage : 18/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 41

DÉLIB.  N N 2023-026